

AFFAIRES MARITIMES  
QUARTIER DE CHERBOURG



**Monographie  
de la Conchyliculture**

ANNEE 1983-1984

4

MUS  
ENS

*conchyliculture*

LIT. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.  
REG. Délégation Régionale  
VTI. à l'Architecture et à l'Environnement  
14 14, rue des Croisiers B. P. Fonctionnaire  
14037 CAEN CÉDEX Téléphone (31) 85.52.98  
13.5.85 n° 1203

*2. h. h*  

---

*2*

AFFAIRES MARITIMES  
QUARTIER DE CHERBOURG

ANNEE 1983 - 1984

DREAL NORMANDIE  
SMCAP/BARDO  
N° d'inventaire : *7375*

MONOGRAPHIE  
DE LA CONCHYLICULTURE

---

- S O M M A I R E -

---

I. SITUATION SUR LE PLAN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL.....	page 2
A. Les entreprises conchylicoles.....	page 2
B. Utilisation du Domaine Public Maritime..	page 5
C. Action des agents naturels.....	page 7
D. Recherches menées sur le plan scientifique.....	page 9
1°) Action de l'I.S.T.P.M.....	page 9
2°) Action de la profession.....	page 10
E. Organisation professionnelle de la conchyliculture sur le plan local.....	page 11
II. SITUATION SUR LE PLAN ECONOMIQUE.....	page 13
A. Le marché conchylicole.....	page 13
B. Coopératives conchylicoles.....	page 16
III. SITUATION SUR LE PLAN SOCIAL.....	page 18
A. Physionomie du centre.....	page 18
B. Situation de la main d'oeuvre.....	page 19
IV. PERSPECTIVES NOUVELLES.....	page 20

--

Annexe A : Statistiques des exploitations conchylicoles.....	page 23
Annexe B : Statistiques du matériel d'exploitation.....	page 25
Annexe C : Statistiques de la main d'oeuvre.....	page 26



## I - SITUATION SUR LE PLAN TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

---

### A. LES ENTREPRISES CONCHYLICOLES

#### Côte Est

Les plus importantes concessions ostréicoles ont une surface de six à sept hectares, les plus petites de trois ares. Les huit entreprises ostréicoles de SAINT VAAST LA HOUGUE peuvent être qualifiées de moyennes. Seule la société "L'Huître de Normandie" emploie à titre permanent dix salariés et produit annuellement environ 300 tonnes d'huîtres.

Les concessions mytilicoles ont une longueur de bouchots variant de 200 mètres pour les plus petites à 3.900 mètres pour la plus grande. Une concession de 2.000 mètres est donc moyenne.

Le matériel est dans l'ensemble moderne et constamment perfectionné. Le transport est effectué à l'aide de tracteurs. On utilise des machines à trier, laver, emballer.

Les moules sont élevées sur pieux et parfois sur tables. Les pieux ont une longueur d'environ trois mètres et sont enfouis d'à peu près 1,70 mètre. Les moules sont placées sur des branchages ou sur des nappes de grillage en plastique. Les huîtres sont élevées en poches ou sur tables.

Les concessions d'huîtres sont groupées dans la région de SAINT VAAST LA HOUGUE. On note une progression des parcs à huîtres vers le Sud (demandes de création ou changements de nature de bouchots en parcs à huîtres).



Les bouchots à moules s'étalent sur la côte en direction de la baie des Veys. Toutefois, il n'y a pas de concessions à la hauteur de QUINEVILLE. Au niveau de UTAH BEACH, il y a seulement une brèche de 600 mètres, interrompant la succession des concessions. Dans le premier cas, l'opposition de la municipalité est à l'origine de cette absence. Dans le second, l'interdiction a été exigée à la suite de l'élévation à cet endroit d'un monument commémoratif du Débarquement du 06 Juin 1944.

#### Côte Ouest

La concession ostréicole la plus grande a une surface de 370 ares, la plus petite de 2,50 ares.

La longueur des bouchots varie de 100 à 4.500 mètres pour la plus grande concession. La longueur moyenne est de 2.000 mètres.

La mytiliculture a pris un développement important, au cours des années 1965 à 1975, par l'implantation de bouchots verticaux et horizontaux. Les pieux utilisés proviennent des Charentes et de l'Orne. Chaque pieu implanté et garni revient en moyenne à 45 francs, main d'oeuvre non comprise.

Toutefois, l'activité ostréicole se substitue progressivement à la mytiliculture, en particulier sur le littoral de BLAINVILLE SUR MER et GOUVILLE SUR MER.

Les concessions de bouchots comptent 250 pieux par ligne de cent mètres. L'exploitation nécessite un matériel coûteux avec camion ou tracteur, foreuse, pompe, machine à récolter les moules, locaux aménagés, matériel de triage et d'emballage. L'implantation de 2.000 mètres de bouchots revient à 200.000 francs environ, main d'oeuvre non comprise. Ce sont les bouchots verticaux qui sont les plus fréquemment employés.

Dans le secteur de GRANVILLE et aux îles CHAUSEY, sauf à HAUTEVILLE SUR MER et à LINGREVILLE où la concentration existe déjà, les concessions sont éparpillées, mais il y a peu de possibilités de regroupement et de remembrement, car certains éléments ne le permettent pas (hauteur d'eau, roches, zones insalubres).

Dans le secteur compris entre la pointe de SAINT GERMAIN SUR AY et la pointe d'AGON, il faut noter de fortes concentrations de bouchots : AGON : 96 km - GOUVILLE/ANNEVILLE : 26 km - PIROU : 26,6 km. Cette zone constitue le plus grand centre d'exploitation du quartier.

La mytiliculture a commencé sur le littoral Ouest de la Manche en 1963. Son développement a été rapide car, dès le début, d'excellents résultats ont été obtenus. Mais après une phase de progression jusqu'en 1975, on note un renversement des tendances, les implantations mytilicoles régressant au bénéfice des créations d'établissements ostréicoles.

Les chiffres suivants traduisent cette évolution :

1er Janvier 1964 :	10	concessions de bouchots pour	23,600 km
1er Janvier 1970 :	242	-	215,725 km
1er Juillet 1975 :	302	-	291,500 km
1er Juillet 1977 :	310	-	283,765 km
1er Juillet 1980 :	317	-	277,240 km
1er Juillet 1981 :	315	-	273,315 km
1er Juillet 1982 :	321	-	275,915 km
1er Juillet 1983 :	344	-	270,615 km
1er Juillet 1984 :	343	-	269,015 km

## B. UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

### Côte Est

Il reste dans ce secteur peu de terrains de qualité permettant l'extension de la mytiliculture. Les possibilités d'extension sont limitées par les prétentions des municipalités à une vocation touristique. Toutefois, la baie de CRASVILLE est en voie de devenir un centre ostréicole important. Un lotissement de 71 hectares a été créé et une première tranche de 38 hectares a été attribuée début 1979. Une seconde tranche de 30 hectares est actuellement à l'étude. D'autres espaces seraient éventuellement utilisables.

Le classement en zone insalubre de la baie des Veys, située au Sud du monument d'UTAH BEACH, et englobant tout le littoral jusqu'à la pointe du Hoc, sur la côte Est du Calvados, a interdit jusqu'à maintenant toute possibilité d'extension vers le Sud du département. Le reclassement salubre aurait pu permettre la mise en valeur d'une partie de cette baie, mais, par crainte de saturation, la profession n'a pas jugé souhaitable une extension des concessions.

### Côte Ouest

Sur le littoral de la côte Ouest, la plus grande partie des secteurs propices à la conchyliculture a été utilisée. Toutefois, quelques possibilités d'extension demeurent dans le secteur de SAINT MARTIN DE BREHAL et plus au Nord dans le secteur de SAINT GERMAIN SUR AY. Deux lotissements portant sur une surface de 100 hectares dans le secteur de BLAINVILLE - GOUVILLE ont été accordés au cours de ces dernières années.

.../...



Seule la baie du Mont-Saint-Michel présente encore d'importantes possibilités d'implantation, mais ces possibilités n'ont pu être exploitées en raison, d'une part, de considérations sanitaires, d'autre part, de l'intérêt touristique du secteur.

Sur le premier point, une étude récente a fait apparaître une nette amélioration des conditions sanitaires consécutive aux importants travaux d'assainissement entrepris dans la région.

Sur le second point, il faut noter une prise de conscience de la part des différentes parties concernées de l'intérêt économique et social de la conchyliculture, sous réserve du respect de certaines contraintes dues à la qualité du site.

#### S.A.U.M. allégé

Pour l'ensemble du Cotentin, la répartition spatiale des zones littorales entre les différentes activités concurrentes (aquaculture, tourisme, implantations industrielles, etc.) a fait l'objet d'une étude menée par les services de l'Equipement et des Affaires Maritimes, en y associant étroitement les collectivités locales et régionales. Cette étude a abouti à l'élaboration d'un document "Tourisme et Aquaculture" en Octobre 1977, qui se présente comme le S.A.U.M. allégé du Cotentin et constitue en quelque sorte la charte servant de guide aux actions de l'Administration. Dans ce cadre, une zone de l'Est du Cotentin (CRASVILLE) et trois dans l'Ouest du Cotentin (SAINT GERMAIN SUR AY, BLAINVILLE - GOUVILLE, BREHAL) ont été retenues comme secteurs à vocation aquacole. Ce document doit être prochainement revu pour tenir compte de l'évolution des différentes activités.

.../...

Mais outre l'utilisation de concessions sur l'estran, les conchyliculteurs doivent pouvoir disposer des indispensables installations à terre, à savoir dispositif de stockage des produits, lavoirs, dégorgeoirs (huîtres), locaux aménagés pour le conditionnement, emplacements pour le stationnement des véhicules et le dépôt des résidus. Ces installations à terre doivent se trouver le plus près possible des concessions pour éviter des déplacements inutiles, et de la mer (problèmes de prise d'eau). Il importe donc que ces impératifs soient pris en considération lors de l'établissement des plans d'occupation des sols.

Avec des concours divers (Etablissement Public Régional, Département, chambres de commerce ) se développe une politique des équipements à terre (zones conchylicoles). Pour répondre aux exigences de l'I.S.T.P.M. (1) et aux nécessités de leur profession, les conchyliculteurs doivent disposer d'installations (ateliers, dégorgeoirs) réalisés collectivement. Deux zones (AGON et LESTRE) sont en cours d'aménagement. D'autres pourraient voir le jour dans les mois à venir (PIROU et SAINT GERMAIN SUR AY).

### C. ACTION DES AGENTS NATURELS

#### Côte Est

Cette région est orientée vers l'Est. Les vents de ce secteur, soufflant fortement, provoquent la dispersion des coquillages. Les moyens de lutte utilisés sont les pochons en plastique.

(1) Maintenant I.F.R.E.M.E.R.

Les goëlands et les canards plongeurs détruisant le naissain sur les bouchots, des grillages en plastique sont utilisés. De même, la pose de plastique autour des pieux empêche les crabes de monter sur les bouchots.

#### Côte Ouest

L'exploitation dans les îles CHAUSEY constituant un cas particulier, les bouchots du littoral Ouest du Cotentin sont situés à une distance variant de 500 à 3.000 mètres du rivage. Ils ont donc à subir les effets des fortes marées et des tempêtes du secteur Ouest, fréquentes en cette région. L'implantation des pieux doit donc être extrêmement solide : pieux de trois à quatre mètres enfouis de 1,50 à deux mètres dans le sol.

Des filets ont été mis en place pour prévenir la destruction du naissain par les araignées de mer. Ils ont été totalement inefficaces contre l'action des bigorneaux perceurs qu'il faut détruire après ramassage.

#### Calamités

Aucun événement vraiment calamiteux n'a eu lieu à ce jour. Seuls quelques "accidents" ont inquiété la profession :

- crainte de pollution à la suite du naufrage de l' "Amoco Cadiz" qui a entraîné un transfert de la majorité de la production ostréicole de la côte Ouest vers la côte Est,

- manque de naissain de moules en 1982, du fait des incertitudes naturelles, qui a entraîné une chute de la production en 1983.

.../...



L'inquiétude qui subsiste est liée aux incidences de la pollution qui met en cause la salubrité de l'estran, notamment à la sortie du havre de REGNEVILLE SUR MER. Il importe que des analyses soient effectuées pour déterminer avec exactitude l'origine de la pollution et que des mesures soient prises pour y remédier, afin de préserver une activité dont l'intérêt sur le plan économique et social est primordial.

Actuellement et depuis trois ans, un phénomène inquiète particulièrement les professionnels. En effet, l'envahissement du littoral par l'algue japonaise *Sargassum Muticum* pose des problèmes d'exploitation, surtout aux mytiliculteurs. Les pouvoirs publics ont mis sur pied un groupe de travail sur les végétaux envahissants pour tenter de trouver une solution à ce problème.

#### D. RECHERCHES MENEES SUR LE PLAN SCIENTIFIQUE

##### 1°) Action de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes

L'I.S.T.P.M. a pu, par le biais de contrats d'études, achever ses travaux sur les possibilités du littoral (Est et Ouest Cotentin, havres). Ces études témoignent de la nécessité d'aborder avec prudence les conditions d'exploitation d'un milieu qui reste favorable, sous réserve du respect de certaines normes.

.../...

L'effort coordonné entrepris sur la baie des Veys illustre les difficultés des problèmes posés par la pollution du milieu maritime.

La perspective de la saturation inquiète également les professionnels. Des mesures ont été prises. Le laboratoire de l'I.S.T.P.M. a réexaminé les conditions d'implantation afin de réserver certains secteurs (BLAINVILLE notamment) à l'ostréiculture et d'autres à la mytiliculture exclusivement.

#### 2°) Action de la profession

L'écloserie de naissain d'huîtres de la S.A.T.M.A.R. (filiale d'une société américaine implantée à GATTEVILLE PHARE) a atteint une phase de production semi-industrielle avec un chiffre d'affaires d'environ trois millions de francs et l'emploi à plein temps de 25 personnes. La production est orientée à 80 % vers le naissain d'huîtres Gigas et de palourdes, mais on y élève également du naissain d'huîtres plates. La S.A.T.M.A.R. participe à un programme sur la coquille Saint-Jacques (production de naissain, culture de juvéniles, immersion sur les gisements naturels...). Les résultats obtenus ont été insuffisants, sans interdire l'espoir, l'importance de la production (pêche) justifiant par ailleurs la poursuite de l'expérience.

D'autre part, à SAINT VAAST LA HOUGUE, subsiste une écloserie sous contrôle d'un particulier qui poursuit une entreprise lancée par des ostréiculteurs.

.../...

L'initiative la plus intéressante sur le plan du développement des cultures marines dans la région a sans doute été la création à BLAINVILLE SUR MER d'une coopérative ostréicole, la CABANOR, qui regroupe environ 80 ostréiculteurs. Cette coopérative de Crédit Maritime Mutuel a pour but essentiel de promouvoir avec l'aide de la chambre de commerce de GRANVILLE, un centre ostréicole à BLAINVILLE, et d'inciter ses adhérents à une commercialisation groupée de leurs produits. Si l'objectif de la commercialisation n'a pu être atteint en raison, semble-t-il, du manque d'esprit "coopératif" de certains membres, par contre, le projet du centre ostréicole, arrêté en Juin 1978, a été réalisé avec la création de quarante bassins de stockage, soixante-quatre dégorgeoirs, trente ateliers individuels et des locaux collectifs. Il a représenté un investissement de huit millions de francs et a bénéficié d'une subvention du plan de relance des pêches maritimes et de la rénovation rurale. Il fonctionne désormais normalement, à la satisfaction des utilisateurs qui conservent leur autonomie pour la commercialisation.

#### E. ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE LA CONCHYLICULTURE SUR LE PLAN LOCAL

Jusqu'alors faiblement organisés, les professionnels du quartier ont commencé à se soucier d'action collective.

La section régionale du Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture (C.I.C.) est animée avec autorité et un sens réel du dialogue. La participation aux réunions, l'animation des débats, témoignent du désir et de la possibilité de s'exprimer.

.../...



L'activité syndicale est plus difficile à cerner. Les syndicats professionnels existent toujours, sans que leur activité se concrétise précisément.

#### Côte Est

Deux syndicats : - le syndicat départemental des Cultures Marines,  
- le syndicat conchylicole de la côte Est (F.D.S.E.A.).

Le premier syndicat entend être également représentatif sur la côte Ouest.

#### Côte Ouest

Deux syndicats : - le syndicat de Défense des Produits de la Mer du Cotentin,  
- le syndicat conchylicole du Coutançais (créé en 1979).

Le premier syndicat entend être également représentatif sur la côte Est.

Ces syndicats n'ont guère d'activité en temps normal, mais se "réveillent" lors des différentes élections ou désignation des représentants professionnels (C.I.C., Commission des Cultures Marines) ou lors des discussions sur les grands problèmes de la profession (saturation, normes d'exploitation, lotissements...).

\*  
\*  
\*\* \*\*

## II - SITUATION SUR LE PLAN ECONOMIQUE

---

### A. LE MARCHE CONCHYLICOLE

#### 1°) Huîtres

La production d'huîtres du quartier de CHERBOURG, difficile à connaître avec précision, peut être estimée à 10.000 tonnes environ pour la saison 1983-1984.

Les prix sont en fait ceux pratiqués sur le plan national. L'huître de SAINT VAAST LA HOUGUE, réputée surtout dans la région, se heurte à la concurrence des centres importants sur le marché national.

Le prix moyen des huîtres creuses, qui sont pratiquement les seules élevées dans la région, s'est situé entre six et neuf francs le kilo (taille moyenne à la production).

Les frais de main d'oeuvre, transport et emballage, sont de l'ordre de quatre francs par kilo.

La plupart des ostréiculteurs de SAINT VAAST LA HOUGUE commercialisent au moins 50 % de leur production par vente directe au consommateur ou au détaillant.

#### 2°) Moules

La production annuelle est d'environ 60 tonnes pour 1.000 mètres concédés et exploités de façon effective. En fait, la production totale annuelle peut être de l'ordre de 15.000 tonnes de moules, à raison de 12.000 tonnes sur la

côte Ouest et 3.000 tonnes sur la côte Est. La production a très sensiblement chuté ces deux dernières années, en raison de la pénurie de naissain en 1982.

Les moules récoltées dans le secteur d'AGON, BLAINVILLE SUR MER, GRANVILLE sont vendues aux mareyeurs locaux ou expédiées directement à RUNGIS (courtiers ou mandataires). Il faut noter aussi les ventes directes par les mytiliculteurs : tournées en camion. L'approvisionnement en naissain sur cordes est assuré depuis NOIRMOUTIER, la baie de l'AIGUILLON et l'île d'OLERON, au prix de 2,60 francs le mètre. Les pieux sont fournis par des vendeurs du Maine-et-Loire et de l'Orne à un prix moyen de 35 francs.

En fait cette activité s'est trouvée gravement concurrencée par les moules de pêche du fait de la mise en exploitation intensive du riche gisement de moules de SAINT VAAST LA HOUGUE (production de l'ordre de 15.000 à 20.000 tonnes par an). Les pêcheurs ont alors été amenés à se livrer à une guerre des prix pour rechercher la clientèle et ont livré leurs produits sur une base estimée en moyenne à un franc le kilo, mais qui parfois atteint un seuil beaucoup plus bas : 0,50 franc le kilo.

Cette forte production de moules de pêche a eu pour conséquence une chute des cours de la moule de bouchot qui, d'un prix initial habituel de 2,80 à trois francs le kilo, est tombée à deux, voire 1,80 franc le kilo. Il est également probable qu'au niveau de la vente, une quantité importante de moules de pêche est présentée comme moules d'élevage, après un passage rapide ou non sur des concessions dites de retrempage. Trop de mytiliculteurs ont favorisé cette confusion en

.../...



se transformant en réalité en simples commerçants. Une récente décision du C.I.C. devrait mettre fin à ces pratiques en différenciant bien, au niveau du consommateur, la moule de pêche qui doit être vendue comme telle, et la moule de bouchot qui devrait se trouver ainsi valorisée.

Les statistiques de production, établies d'après les déclarations des conchyliculteurs, pour l'année 1983 sont les suivantes :

ESPECES			
STATIONS MARITIMES	MOULES	HUITRES CREUSES	HUITRES PLATES
BLAINVILLE	4.075 tonnes	6.470 tonnes	0
GRANVILLE	2.050 tonnes	24 tonnes	150 kg
ST VAAST	22 tonnes	1.784 tonnes	0
Total	6.147 tonnes	8.278 tonnes	150 kg

Ces chiffres sont cependant en dessous de la réalité. (dans une récente étude sur les possibilités d'exploitation optimale, l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes estime la production pour la seule côte Ouest à 11.000 tonnes pour les moules et 5.500 tonnes pour les huîtres creuses) et on peut estimer la production à 10.000 tonnes pour les huîtres et autant pour les moules.

.../...

L'obligation faite aux concessionnaires par le décret de Mars 1983 de fournir une déclaration annuelle de production et de stocks permettra peut-être plus de précision sur ce point.

#### Exportations

Elles sont limitées. On observe toutefois un petit courant d'exportation d'huîtres et de moules vers la Belgique, l'Allemagne et la Hollande (exportation d'huîtres plates de 18 mois).

### B. COOPERATIVES CONCHYLICOLES

#### Côte Est

Quelques ostréiculteurs de SAINT VAAST LA HOUGUE se sont groupés pour fonder une coopérative de Crédit Maritime Mutuel "la Saint-Vaastaise", avec pour but de réaliser et de gérer sur la côte Est des installations insubmersibles. Cette jeune coopérative a connu un développement encourageant de ses activités et a commercialisé 208 tonnes d'huîtres et 216 tonnes de moules au cours de l'exercice 1978-1979, mais a déposé son bilan en Juin 1980. Un redémarrage est actuellement tenté par l'O.P. COPEPORT. Pour l'année 1983, COPEPORT a traité 120 tonnes d'huîtres, 60 tonnes de moules de bouchots, 80 tonnes de moules de pêche. Elle emploie actuellement quatre salariés permanents et environ 70 temporaires pour les fêtes de fin d'année.

.../...

Côte Ouest

La CABANOR, créée en 1975, avec l'achèvement du complexe, offre à ses adhérents des prestations de services attendues. Le secteur "commercialisation" (objectif initial) est dans l'immédiat délaissé en raison de la difficulté intrinsèque des actions en ce domaine et des facilités de vente que connaissent les producteurs.

Il est intéressant de noter la création en Juin 1983 de la Coopérative de Promotion des Produits Conchylicoles Normands (COPRONOR), sous l'égide de la section régionale du C.I.C., dont l'intitulé précise clairement les objectifs. Cette coopérative a déjà à son actif plusieurs initiatives intéressantes : réalisation d'affiches, de macarons, de matériel publicitaire utilisé sur les lieux de vente (sacs, pique-prix...) et diverses campagnes de promotion importantes, publicité radio-diffusée, affichages dans le métro, train forum à PARIS.

Cette coopérative regroupe actuellement près de 90 adhérents, répartis sur l'ensemble des trois bassins conchylicoles bas-normands.

\*

\*\* \*\*



### III - SITUATION SUR LE PLAN SOCIAL

---

#### A. PHYSIONOMIE DU CENTRE

##### Côte Est

- Exploitants inscrits maritimes.....	22
- Exploitants non inscrits maritimes.....	70
Total :	<u>92</u>

- Ostréiculteurs purs.....	54
- Mytiliculteurs purs.....	7
- Ostréiculteurs-mytiliculteurs.....	6
- Conchyliculteurs-agriculteurs.....	10
- Conchyliculteurs-pêcheurs.....	15
Total :	<u>92</u>

##### Côte Ouest

- Exploitants inscrits maritimes.....	221
- Exploitants non inscrits maritimes.....	151
Total :	<u>372</u>

- Ostréiculteurs purs.....	89
- Mytiliculteurs purs.....	35
- Ostréiculteurs-mytiliculteurs.....	29
- Conchyliculteurs-agriculteurs.....	62
- Conchyliculteurs-pêcheurs.....	157
Total :	<u>372</u>

.../...

## B. SITUATION DE LA MAIN D'OEUVRE

### Côte Est

Les établissements ostréicoles emploient des ouvriers permanents et recrutent du personnel supplémentaire pour les périodes de pointe (fin d'année).

La plus grande entreprise ostréicole de SAINT VAAST LA HOUGUE, l'"Huftrière de Normandie", emploie dix personnes en temps normal ; ce chiffre double pour les fêtes de fin d'année. Les quatre autres établissements emploient environ six personnes en temps normal et vingt en fin d'année.

### Côte Ouest

A l'origine et compte tenu du caractère familial des exploitations, cette activité était secondaire. Toutefois, le développement de la mytiliculture, l'implantation d'établissements détenus par des concessionnaires n'habitant pas la région et continuant une exploitation dans d'autres centres, ont mené les intéressés à se préoccuper du recrutement d'une main d'oeuvre locale, maintenant assez importante.

L'estimation de la main d'oeuvre employée est très difficile, du fait des différents statuts de ces employés (E.N.I.M., M.S.A.) et de sa mobilité. De même que pour la production, on peut espérer que l'obligation faite par le décret de Mars 1983 de fournir une déclaration annuelle de la main d'oeuvre employée, permettra de mieux appréhender la réalité.

\*  
\*  
\*\* . \*\*

.../...

#### IV - PERSPECTIVES NOUVELLES

---

Elles doivent être envisagées essentiellement dans le cadre du S.A.U.M. allégé du Cotentin.

Dans ce cadre, les sites aquacoles sur estran retenus comme prioritaires, se présentent comme suit :

##### Côte Est

- secteur de MORSALINES

Il comprend en particulier la baie de CRASVILLE, qui a fait l'objet de la création d'un lotissement de 71 hectares. Une première tranche de 38 hectares a été attribuée au début 1979, une seconde tranche est actuellement envisagée sur une trentaine d'hectares.

##### Côte Ouest

- site de SAINT GERMAIN SUR AY (SURVILLE à ST GERMAIN)
- site de BLAINVILLE SUR MER (GOUVILLE SUR MER à AGON COUTAINVILLE)
- site de BREHAL (BRICQUEVILLE SUR MER à BREVILLE)

.../...



Toutefois, ces secteurs ont déjà fait l'objet de nombreuses concessions. Il conviendra de prévoir une extension "raisonnable" des établissements conchylicoles, en s'appuyant le plus possible sur des données scientifiques concernant la charge maximale admissible sur le terrain, compte tenu des capacités nutritionnelles des eaux (études en cours confiées à l'I.S.T.P.M.).

Par ailleurs, des sites en eaux profondes offrent des possibilités intéressantes de production notamment sur la côte Nord avec l'anse de Saint-Martin, la fosse de GOUBERVILLE et la rade de CHERBOURG (élevage de salmonidés) et sur la côte Est avec la fosse de SAINT MARCOUF.

Actuellement, la production totale du quartier atteint environ 10.000 tonnes d'huîtres et 10.000 tonnes de moules. Pour l'avenir, la production de moules paraît devoir plafonner autour de ce chiffre, tant en raison de la raréfaction des terrains plantables en bouchots, que de la reconversion partielle déjà amorcée vers l'ostréiculture. En ce domaine, c'est plus d'une amélioration des rendements sur les zones actuelles et d'une mise en valeur plus rationnelle des concessions que l'on doit attendre une hausse modérée de la production.

Enfin, il est certain que des efforts doivent être poursuivis pour améliorer la salubrité de certaines zones.

.../...

Développement, évolution, adaptation de techniques nouvelles caractérisent les activités conchylicoles dans le département de la Manche. D'ores et déjà, la conchyliculture s'affirme et son rôle dans l'économie maritime de ce littoral se révèle de plus en plus marquant. Elle a déjà permis à certains pêcheurs artisans, notamment sur la côte Ouest, de se reconverter et à des personnes extérieures à la profession de revenir dans leur commune d'origine, pour se consacrer à cette nouvelle profession. Il importe pour l'avenir d'abord de consolider et d'acquérir la surface des concessions correspondant au minimum rentable, puis de promouvoir l'installation de nouveaux candidats "aquaculteurs".

Mais dans ce secteur comme dans les autres activités primaires, il ne s'agit pas tant de produire que de vendre. A cet égard, l'inorganisation complète de la profession, l'individualisme forcené aboutissant à une concurrence aussi acharnée que désordonnée, sont de graves handicaps. Une amélioration de la situation n'est envisageable que sous couvert d'une évolution des esprits qui viendra naturellement, ou qui sera provoquée par l'organisation d'autres bassins. Dans l'immédiat, l'expérience montre qu'il convient de commencer modestement en favorisant le regroupement de quelques personnes se connaissant bien et se portant une confiance réciproque.

## ANNEXE A

## STATISTIQUES DES EXPLOITATIONS CONCHYLICOLES

A. OSTREICULTURE (activité principale)1°) Entreprises d'exploitation

Types d'exploitations	Nombre	Superficies exploitées (1)	
		Huîtres	Moules (activité complémentaire)
Exploitations individuelles	124	256 ha	23 km
Exploitations en commun, coopératives	0	0	0
Autres types d'exploitations (codétentions, sociétés et groupements de fait, entreprises familiales notamment)	43	289 ha	13 km
Total	167	545 ha	36 km

(1) Terrains découvrants.

.../...



2°) Entreprises d'expédition

Nombre de concessionnaires expéditeurs : 147

B. MYTILICULTURE (activité principale)

1°) Entreprises d'exploitation

Types d'exploitations	Nombre	Superficies exploitées (1)	
		Moules	Huîtres (activité complémentaire)
Exploitations individuelles	73	180 km	37 ha
Coopératives	0	0	0
Autres types d'exploitations (codétentions, sociétés et groupements de fait, entreprises familiales notamment)	26	112 km	19 ha
Total	99	292 km	56 ha

(1) Terrains découvrants.

2°) Entreprises d'expédition

Nombre de concessionnaires expéditeurs : 125

\*  
\* \*

.../...

ANNEXE B

---

STATISTIQUES DU MATERIEL D'EXPLOITATION

---

Compte tenu de la configuration et de la nature de l'estran du quartier de CHERBOURG, l'exploitation des concessions, tant ostréicoles que conchyliques, se fait par l'utilisation de matériel terrestre (surtout tracteurs et remorques agricoles).

On note également la présence de quelques camions ou véhicules légers, ces derniers essentiellement utilisés pour des transports de petites quantités entre les dépôts et les ateliers de conditionnement.

Seules les exploitations situées aux îles CHAUSEY (huit) utilisent des bateaux (canots ou chalutiers) comme moyen d'accès aux concessions.

\*  
\* \*

.../...

ANNEXE C

---

STATISTIQUES DE LA MAIN D'OEUVRE CONCHYLICOLE

---

A. OSTREICULTURE (activité principale)

Activité professionnelle des exploitants

	<u>Activités personnelles</u>
1. Concessionnaires exerçant l'ostréiculture à titre d'activité unique.....	146
2. Concessionnaires ayant une activité complémentaire :	
- Huîtres et moules.....	22
- Pêche maritime et moules.....	70
- Agriculture ou autre activité.....	61
3. Concessionnaires exerçant l'ostréiculture comme activité marginale (retraités).....	9
4. Concessionnaires autorisés à exploiter à l'aide d'intermédiaires (tiers, comptes à demi, prêts de terrain).....	0
Total :	<hr/> 308

.../...

B. MYTILICULTURE (activité principale)

Activité professionnelle des exploitants

	<u>Exploitants individuels Activités personnelles</u>
1. Concessionnaires exerçant la mytiliculture à titre d'activité unique.....	43
2. Concessionnaires ayant une activité complémentaire :	
- Moules et huîtres.....	14
- Pêche maritime et huîtres.....	100
- Agriculture ou autre activité.....	16
3. Concessionnaires exerçant la mytiliculture comme activité marginale (retraités).....	21
4. Concessionnaires autorisés à exploiter à l'aide d'intermédiaires (tiers, comptes à demi, prêts de terrain).....	1
	<hr/>
Total :	195

---oo00\$00oo---